

JANVIER 2018
n°268

SOMMAIRE

Pages 1 à 2
**Fiscalité : la loi de
Finances pour 2018**

Pages 2 à 3
**Bilan 2017 et
perspectives 2018 des
marchés boursiers**

Page 4
**Panorama des
marchés financiers**

HAPPY
NEW
YEAR
2018

NOUS VOUS REMERCIONS
DE VOTRE CONFIANCE ET
VOUS PRESENTONS NOS
MEILLEURS VOEUX POUR
CETTE NOUVELLE ANNEE

FISCALITE : LA LOI DE FINANCES POUR 2018

Suite aux promulgations de la loi de finances pour 2018, de celle rectificative pour 2017 et de la loi de financement de la sécurité sociale, les principales mesures fiscales touchant les particuliers sont les suivantes :

- **La CSG est augmentée de 1,7 point** ce qui porte les prélèvements sociaux à **17,20 %**.
- **Les cotisations salariales maladie (0,75 point) et chômage (2,40 points) vont être supprimées au cours de l'année 2018.** Cette suppression s'opérera en deux temps : diminution de 2,2 points à compter du 1^{er} janvier 2018 puis de 0,95 point à compter du 1^{er} octobre 2018.
- **Le dispositif d'incitation fiscale Pinel est prorogé** jusqu'au 31 décembre 2021 avec un recentrage sur les zones A, A bis et B1, secteurs où la demande locative est la plus forte. Les zones B2 et C demeurent toutefois éligibles à la réduction d'impôt à la condition que le permis de construire ait été délivré avant le 31 décembre 2017 et que l'acte d'acquisition intervienne avant le 31 décembre 2018.
- **La réduction d'impôt « Censi-Bouvard »** concernant les investissements en LMNP **est prorogée** jusqu'au 31 décembre 2018.
- **La réduction d'impôt sur les SOFICA est prorogée** jusqu'au 31 décembre 2020.
- **Le taux de réduction d'impôt sur le revenu au titre des investissements au capital des PME est augmenté de 18 % à 25 %** pour les versements opérés entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018.
- **Le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) est prorogé** jusqu'au 31 décembre 2018. Les portes d'entrée et les volets isolants sont exclus du dispositif fiscal. Les parois vitrées en remplacement de parois simple vitrage et les chaudières à haute performance énergétique au fioul demeurent éligibles au crédit d'impôt au taux de 15 % à la condition d'être installées d'ici le 30 juin 2018. **Le CITE sera supprimé à compter du 1^{er} janvier 2019** au profit d'un mécanisme de prime immédiate.
- **Le crédit d'impôt de 25 % au titre des dépenses d'installation ou de remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées** ainsi que celui de 40 % en faveur des travaux de protection contre les risques technologiques **sont prolongés** jusqu'au 31 décembre 2020.
- **La taxe d'habitation de la résidence principale** des personnes seules ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 27 000 € (+ 8 000 € par demi-part supplémentaire) et des couples ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 43 000 € (+ 6 000 € par demi-part supplémentaire) **sera dégrèvé sur 3 ans** (à hauteur de 30 % sur 2018, 65 % sur 2019 et 100 % sur 2020).
- **Un prélèvement forfaitaire unique (PFU) est instauré** pour les dividendes, les intérêts, les produits des contrats d'assurance vie et les plus-values de valeurs mobilières. Le taux global du PFU est fixé à **30 %** et englobe une imposition de 12,80 % au titre de l'impôt sur les revenus et

17,20 % au titre des prélèvements sociaux. L'imposition au barème progressif demeure possible sur option. La fiscalité des livrets A, LDD, LEP, épargne salariale, PEA et PEA PME demeure inchangée. Ces produits d'épargne ne sont donc pas concernés par le PFU.

- **Les intérêts des PEL et CEL ouverts après le 1^{er} janvier 2018 sont soumis au PFU** au moment de leur inscription en compte.
- **Les cessions de terrains à bâtir**, opérées entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020, situés dans des zones où la demande excède l'offre, **bénéficient d'un abattement exceptionnel au titre de la plus-value**. Cet abattement se monte à 70 % à la condition de construire des logements d'habitation collectifs dans un délai de 4 ans. Celui-ci sera porté à 85 % si la construction porte sur des logements sociaux. L'abattement de 70 % ou de 85 % concerne à la fois l'impôt sur le revenu (19 %) et les prélèvements sociaux (17,20 %).
- **L'ISF est abrogé et un nouvel impôt, dénommé impôt sur la fortune immobilière (IFI), est instauré**. L'ensemble des actifs immobiliers non affectés à l'activité professionnelle, qu'ils soient bâtis ou non bâtis, sont taxables. Le mode de détention est sans importance puisque sont taxables non seulement les biens détenus en direct mais aussi par le biais d'une société ou au travers d'un contrat d'assurance vie. Par exception, les actions des sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC) ne sont pas imposables si le contribuable détient moins de 5 % du capital social et des droits de vote.
- La possibilité de **sortie des contrats d'épargne retraite à hauteur de 20 % en capital est étendue aux contrats Madelin** et aux contrats « **article 83** ».
- **Le régime de l'anonymat applicable aux bons au porteur est supprimé** en raison de l'obligation pour les établissements financiers de révéler l'identité du porteur lors du remboursement.
- **La taxe sur les métaux précieux** (or, argent et platine) **est augmentée** d'un point pour atteindre 11 %. La taxe sur les bijoux, objets d'art, de collection et d'antiquité est maintenue à 6 %.
- **Le prélèvement à la source entrera en application à compter du 1^{er} janvier 2019**.

MARCHES BOURSIERS : BILAN 2017 ET PERSPECTIVES 2018

Stimulées par la progression des bénéfices des entreprises et des taux d'intérêts maintenus très bas en raison des politiques accommodantes menées par les banques centrales, **les bourses mondiales se sont nettement appréciées sur 2017 atteignant des sommets historiques de valorisation**. L'indice mondial a ainsi progressé de **près de 22 % en dollars**. Toutefois, compte tenu du repli du dollar de 14 % par rapport à l'euro, **la progression de l'indice mondial a été limitée à 7 % pour les investisseurs européens**. Parmi les grandes places boursières, la Chine a réalisé un gain de 26 % en yuans et 14 % en euros, les USA ont enregistré une performance de 25 % en dollars et 11 % en euros, le Japon a progressé de 19 % en yens et 9 % en euros. Le CAC 40 a connu une hausse de 9 % et l'Euro Stoxx 50 de 6 %.

Le fait marquant de 2017 a été l'absence de volatilité sur les marchés. L'indice de mesure de la volatilité (VIX) est au plus bas historique à moins de 9 points. Pour preuve, **la progression de la bourse américaine a été continue sur toute l'année sans connaître de baisses**. Ainsi, elle n'a plus enregistré de baisses supérieures à 2 % depuis 65 semaines ! De leur côté, les marchés européens ont connu un peu plus de volatilité car, après avoir progressé de 11 % de janvier à mai, ils ont connu une phase de consolidation marquée par un recul de 7 % sur la période de mai à août avant de rebondir de 9 % jusqu'en octobre pour connaître un repli de 5 % sur novembre et décembre.

Les meilleures performances boursières exprimées en euros sont à mettre à l'actif du Zimbabwe (+134 %), de la Jamaïque (+54 %), de l'Argentine (+51 %), du Kazakhstan (+48 %), du Vietnam (+42 %), de l'Autriche (+36 %), de la Pologne (+34 %), de la Corée (+28 %), de l'Estonie (+26 %), du Chili (+23 %), de la Hongrie, de l'île Maurice et de l'Inde (+20 %). Les moins bonnes performances exprimées en euros sont à mettre à l'actif du Pakistan (-37 %), d'Oman (-26 %), du Qatar (-25 %), du Liban (-19 %), du Botswana (-17 %), des Emirats Arabes Unis et du Sri Lanka (-13 %), de la Russie et d'Israël (-12 %), de l'Ukraine (-10 %).

Depuis le 31 décembre 2011, date du dernier recul des marchés, les progressions des indices boursiers sont impressionnantes : 170 % pour le Nikkei, 125 % pour le DAX, 100 % pour le Dow Jones, 75 % pour le CAC 40 et 55 % pour l'Euro Stoxx 50. **Après 6 années boursières sans heurts, l'année 2018 sera-t-elle dans la poursuite des années précédentes ou marquera-t-elle un coup d'arrêt ?**

Sur le marché des actions, tous les éléments semblent réunis pour espérer une poursuite de la hausse : la croissance économique mondiale est persistante, les bénéfices des entreprises demeurent bien orientés, les liquidités sont abondantes et l'inflation reste très faible. En un mot, **l'environnement est idyllique ! Néanmoins, la méfiance est de mise puisque les marchés boursiers sont par nature des marchés d'anticipation qui se focalisent sur l'avenir et non sur le présent**. Ainsi, aux USA, le cycle économique étant à son apogée, une dégradation dans les prochains trimestres semble donc inéluctable. Pour mémoire, avec 34 trimestres consécutifs de croissance, les Etats-Unis ont enregistré leur deuxième plus long cycle de croissance économique depuis 1950. Les PER de Schiller ont atteint des niveaux équivalents à ceux de 1929 et de 2007, preuve d'une probable valorisation excessive de la bourse américaine ! N'oublions pas que, pendant près d'une décennie, les marchés financiers ont surfé sur la vague de l'argent « pas cher » en raison de la politique monétaire menée par la Fed pour contrecarrer les effets de la crise financière de 2007. Cette politique du Quantitative Easing a provoqué la baisse du rendement des obligations incitant les investisseurs à s'orienter vers l'immobilier et les actions favorisant ainsi une distorsion de valorisation des actifs. En fait, la situation des marchés

semble refléter un maintien perpétuel des taux d'intérêts au niveau actuel anormalement bas. Cette situation ne pouvant perdurer éternellement, **un retour à la réalité, plus ou moins douloureux, est inévitable**. Le scénario idéal repose sur un pilotage très fin de la Fed assorti de faibles et régulières hausses de taux sur 2018 et 2019. En revanche, des hausses plus soutenues dans le but d'éradiquer d'éventuelles tensions inflationnistes pourraient avoir des conséquences négatives tant sur le marché des actions que celui des obligations. Rappelons que la hausse des taux aurait pour conséquence de renchérir le coût du crédit pour les entreprises et les particuliers ce qui limiterait les investissements ainsi que la consommation et entrainerait un ralentissement de la croissance économique.

Au vu de la robustesse de l'économie mondiale, de la remontée progressive du prix des matières premières et des pressions salariales à la hausse aux USA, **le retour de l'inflation n'est pas un scénario à prendre à la légère**. La nouvelle réforme fiscale américaine, signe positif pour les entreprises et les ménages qui vont voir leur pouvoir d'achat croître, pourrait toutefois se révéler plus néfaste que bénéfique. En effet, cette réforme de grande ampleur va être engagée dans une économie en plein emploi et pourrait donc alimenter les tensions inflationnistes et obliger la Fed à monter les taux d'intérêts plus fortement que prévu. Si les conditions de financement venaient à se resserrer trop rapidement, cela aurait pour conséquence de freiner la croissance américaine. Et, dans notre monde économique et financier totalement ouvert, la hausse des taux américains se répercuterait alors au reste du monde comme une traînée de poudre. Les pays européens verraient ainsi la charge de leur dette s'alourdir et les pays émergents subiraient une fuite des capitaux sans compter les conséquences induites par un éventuel krach obligataire.

Autrement dit, le calme plat des marchés en 2017 pourrait laisser place à des mouvements boursiers nettement plus heurtés en 2018. Outre l'inflation, d'autres facteurs tels que la remontée brusque du dollar, une hausse brutale des prix du pétrole, voire une crise géopolitique entre les USA et la Corée du Nord ou l'Iran, seraient susceptibles de déclencher des turbulences boursières.

Comme ce fut le cas pour 2017, les gérants considèrent que **l'Europe demeure la zone boursière à privilégier** car elle offre le meilleur couple rendement risque. L'économie y est vigoureuse, les bénéfices des entreprises sont en progression soutenue, les valorisations restent attractives et aucune hausse des taux n'est prévue sur 2018. A priori, la première hausse des taux en Europe ne devrait pas intervenir avant 2019. Dans ces conditions, les actions européennes conservent un avantage certain sur les obligations puisqu'elles délivrent un rendement de l'ordre de 3 % contre 1 % pour les obligations. Dans l'ensemble, les gérants prédisent une **hausse moyenne des actions européennes de l'ordre de 5 % à 6 % sur 2018**.

Outre l'Europe, **les pays émergents devraient également tirer leur épingle du jeu en 2018**. En effet, la croissance dans ces pays demeure soutenue par la dynamique économique mondiale, les gains de productivité sont élevés, les bénéfices des entreprises continuent de s'améliorer, les monnaies restent sous-évaluées et les politiques monétaires sont accommodantes. La hausse attendue du prix des matières premières est également un facteur de soutien favorable à la zone émergente. En résumé, **les valorisations sont attractives avec une décote de l'ordre de 25 %** par rapport aux bourses des marchés développés. Un décrochage des bourses émergentes pourrait toutefois survenir en cas de hausse des taux d'intérêts plus soutenue que prévue Outre-Atlantique qui occasionnerait alors un rapatriement massif des capitaux vers les Etats-Unis.

Les stratégies recommandent également le **Japon**. La large majorité obtenue par le Premier Ministre, Shinzo Abe, aux élections législatives anticipées a rassuré les investisseurs sur la poursuite de la politique actuelle. Cette dernière semble porter ses fruits puisque le Japon est enfin sorti de la déflation, situation dans laquelle il était embourbé depuis plus de 20 ans. Dans la continuité de 2017, **la bourse japonaise devrait continuer à bien se comporter en 2018 et, de ce fait, elle mérite d'être surpondérée dans les allocations d'actifs**.

La plupart des analystes demeurent **prudents sur l'évolution de la bourse chinoise**. La Chine, longtemps cantonnée à un rôle de sous-traitance pour les pays développés, est désormais contrainte d'opérer une difficile transition de son économie. En effet, suite à des hausses de salaires de 300 % sur les dix dernières années, la Chine a perdu de sa compétitivité et se voit désormais concurrencée par des pays à la main d'œuvre moins chère. De fait, la Chine mise désormais sur des exportations de produits à haute valeur ajoutée et sa consommation intérieure. Durant cette phase transitoire, le gouvernement, ayant pour objectif de multiplier par deux le PIB entre 2010 et 2020, n'hésite pas à stimuler artificiellement des pans entiers de l'économie via une politique du crédit très incitative. En contrepartie, l'endettement de la Chine, avec près de 250 % du PIB, est devenu préoccupant, ce qui pourrait contraindre le gouvernement chinois à durcir sa politique et ainsi impacter négativement la croissance. L'envolée du marché immobilier est également un facteur négatif et pourrait laisser éclater une crise des subprimes made in China !

Au même titre que le marché des actions américaines, **le marché obligataire ne devrait pas être à la fête puisque le consensus des analystes table sur une hausse des taux longs américains**, raison pour laquelle le placement en bons du trésor est à fuir. Toutefois, les positions peuvent être maintenues sur les obligations européennes dans la mesure où la politique très accommodante de la BCE devrait être inchangée sur 2018 compte tenu de l'absence de tensions inflationnistes sur le Vieux Continent.

En conclusion, une grande vigilance s'impose pour 2018. Si rien ne laisse présager une forte correction des marchés boursiers, celle-ci demeure possible en cas de mauvaise gestion du calendrier de la hausse des taux de la Fed. Compte tenu de la valorisation excessive des marchés, un petit grain de sable pourrait alors suffire à déclencher une violente correction. **La règle d'or qui consiste à prendre ses bénéfices est plus que jamais d'actualité**. Agir de la sorte permettra non seulement de protéger ses gains mais aussi de disposer de liquidités afin de revenir sur les marchés après un repli. Les analystes sont unanimes à prédire **le retour de la volatilité, l'une des caractéristiques premières des marchés boursiers !**

PANORAMA DES MARCHÉS FINANCIERS

Données arrêtées au 29 décembre 2017

Marchés des Actions	Niveau des indices	Variation en pourcentage sur			
		1 mois	l'année	3 ans	5 ans
PARIS (CAC 40)	5 312,56	-1,12%	9,26%	24,34%	45,91%
PARIS (CAC Mid&Small)	14 456,36	0,93%	22,01%	54,55%	112,23%
PARIS (CAC All-Tradable)	4 184,48	-0,72%	11,02%	27,24%	53,36%
EUROPE (DJ Euro Stoxx 50)	3 503,96	-1,85%	6,49%	11,36%	32,93%
NEW YORK (Dow Jones)	24 719,22	1,84%	25,08%	38,69%	88,64%
NEW YORK (Nasdaq Composite)	6 903,39	0,43%	28,24%	45,76%	128,63%
FRANCFORT (Dax Xetra)	12 917,64	-0,82%	12,51%	31,74%	69,69%
LONDRES (FTSE 100)	7 687,77	4,93%	7,63%	17,08%	30,35%
TOKYO (Nikkei 225)	22 764,94	0,18%	19,10%	30,45%	119,00%
MONDE (Msci World) en Euros	183,56	0,79%	6,82%	23,94%	65,79%

Taux d'intérêt	jour le jour	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans
FRANCE	-0,36%	-0,48%	-0,10%	0,66%	1,36%
ETATS-UNIS	1,48%	1,93%	2,21%	2,44%	2,68%
ROYAUME-UNI	0,66%	0,66%	0,56%	1,21%	1,68%
JAPON	-0,04%	-0,13%	-0,10%	0,04%	0,56%

Or et Devises	Cours	Variation en pourcentage sur			
		1 mois	l'année	3 ans	5 ans
LINGOT	34 750 €	-0,14%	-1,70%	9,97%	-13,56%
NAPOLEON	206,90 €	0,93%	-2,13%	10,76%	-14,47%
EURO / DOLLAR	\$ 1,2020	0,95%	14,14%	-0,80%	-8,90%
EURO / LIVRE STERLING	£ 0,8890	0,95%	4,05%	14,72%	9,35%
EURO / 100 YENS	¥ 135,38	1,03%	10,08%	-6,12%	18,42%
EURO / FRANC SUISSE	CHF 1,1708	-0,03%	9,21%	-2,65%	-3,03%

CHIFFRES CLÉS DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Données arrêtées au 29 décembre 2017

PRODUIT INTERIEUR BRUT	2 270,05 milliards d'euros au 3ème trimestre 2017
DEFICIT PUBLIC 2016	75,8 milliards d'euros soit 3,4 % du PIB
DETTE PUBLIQUE 2017	2 226,1 milliards d'euros soit 98,1 % du PIB
TAUX DE CROISSANCE TRIMESTRIEL DU PIB	+ 0,60 % au 3ème trimestre 2017
PRODUCTION INDUSTRIELLE	+ 2,70 % en octobre 2017
DEPENSE DE CONSOMMATION DES MENAGES	+ 2,20 % en novembre 2017
PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE	3 311 euros par mois à compter du 01/01/2018
SMIC (BRUT)	9,88 € au 01/01/2018 soit 1 498,47 € mensuels
INDICE DES PRIX	+ 1,20 % sur un an
INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX (ILC)	+ 2,04 % sur un an
INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)	+ 0,90 % sur un an
TAUX DE CHOMAGE	9,70 % de la population active

2, avenue de Flandre - CS 15015 - 59705 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex

Tél. : 03.20.72.07.71 - Fax : 03.20.65.29.04 - magellanconseil@magellanconseil.fr - www.magellanconseil.fr

S.A.R.L. au capital de 40 000 € - R.C.S. Lille Métropole B 392 608 311 - Code APE N° 6619B - TVA intracommunautaire N° FR20392608311

Référéncée à l'ORIAS sous le N° 07 005 844 en tant que Conseiller en Investissement Financier, Courtier d'assurance, Courtier en opérations de banque et en services de paiement Intermédiaire Immobilier (carte professionnelle N° CPI 5906 2016 000 011 371) - Membre de l'ANACOFI CIF association agréée par l'AMF - Carte de démarchage financier N° 2050880203VB Garantie financière et responsabilité civile professionnelle police N° 114.239.900 (Adhérent numéro : 226152)